

TF handicap

UN CADRE FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE DANS TOUS LES LIEUX DE VIE QU'ILS FRÉQUENTENT

DOCUMENT À DESTINATION DES AGENTS ONE



ONE.be

FSE



UNION EUROPÉENNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

Rendre l'inclusion possible – TF handicap – document 1

UN CADRE FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS ET LEUR FAMILLE DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Document à destination des agents d'accompagnement
des milieux d'accueil

Sous la coordination de
Pascale CAMUS,
Coordinatrice TF handicap,
Conseillère pédagogique ONE

TABLE DES MATIÈRES

1 Quelques mots introductifs	7
2 Des balises pour rendre l'inclusion possible	7
3 Comment veiller à ce que chaque enfant puisse avoir accès à un milieu d'accueil « inclusif » ?	8
4 Les indicateurs révélant le caractère inclusif d'un milieu d'accueil	8
5 Les orientations qui visent à soutenir l'accueil de tous et à le rendre possible	9
5.1 Avant l'accueil	9
5.2 Pendant l'accueil	10
5.3 Lorsque la fin du séjour arrive	12

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, l'ONE mène, en collaboration avec les milieux d'accueil et les partenaires de ceux-ci, une réflexion sur les conditions nécessaires pour garantir un accueil de qualité pour chacun et tous les enfants et leur famille dans le respect de leurs différences, que celles-ci soient liées à un handicap ou autre.

Ces orientations ont fait l'objet de plusieurs publications dont le référentiel psychopédagogique « *Accueillir les tout-petits, oser la qualité* », mais également les trois brochures mettant en avant des « *Repères pour des pratiques d'accueil de qualité, 0-3 ans* ».

L'Office est convaincu qu'un service d'accueil de qualité est non seulement une réponse à un besoin de garde des parents, mais aussi un droit pour chaque enfant, quelle que soit sa spécificité (déficience, ...), à bénéficier d'un lieu d'éducation complémentaire à son milieu familial et y vivre des expériences de vie diversifiées. De plus, favoriser l'accès des milieux d'accueil à toutes les familles permet d'augmenter les opportunités pour les professionnel-le-s de s'interroger sur les pratiques quotidiennes, de les évaluer et les ajuster, d'innover au bénéfice de tous. En effet, les pistes trouvées pour l'accueil d'un enfant en particulier, bénéficient à l'ensemble des enfants accueillis : qu'il s'agisse d'aménagement des espaces, de dispositions prises pour l'accueil du matin, Comment cibler les critères permettant de considérer qu'une inclusion est « réussie », c'est-à-dire qu'elle prend en compte le bien-être de l'ensemble des acteurs (l'enfant en situation de handicap, les autres enfants, les parents, les professionnel-le-s dans tous les lieux de vie) ? Quelle vision commune d'une « inclusion réussie » d'un enfant en situation de handicap ?

Un travail complémentaire à celui effectué sur les « Repères » a été réalisé non seulement avec les agents qui accompagnent les milieux d'accueil, à savoir les coordinateurs-trices accueil, les agents conseil et les conseiller-ère-s pédagogiques, mais aussi avec les coordinateurs-trices subrégionaux-ales et ceux qui soutiennent la promotion de la santé en collectivité, c'est-à-dire les conseillers-ères pédiatres.

Le document que vous avez dans les mains est destiné aux agents de l'ONE qui travaillent auprès des milieux d'accueil. Il est l'aboutissement d'un travail collectif qui a permis, à partir des pratiques quotidiennes des milieux d'accueil, d'identifier des conditions pour une inclusion « réussie » : le nombre de personnes prenant soin des enfants en suffisance, la structuration de l'espace et l'aménagement pensés en fonction de chaque enfant présent, la mise à disposition d'un matériel habituel dans un milieu d'accueil mais adapté (antidérapant par exemple), ... Il donnera au lecteur autant de points de repères pour accompagner le milieu d'accueil dans une visée inclusive.

Que l'ensemble des agents engagés dans cette démarche et leur responsable soient largement remerciés pour l'investissement et la qualité du travail !

UN CADRE FAVORISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL QU'ILS FRÉQUENTENT

1| Quelques mots introductifs

En octobre 1977, l'UNESCO considérait l'intégration comme une « *philosophie basée sur la conviction que tous les êtres humains sont égaux et doivent être respectés et valorisés* » et comme « *une question de droits humains essentiels* ». L'organisation poursuivait en affirmant qu'il s'agissait d'un processus sans fin dans lequel les enfants et les adultes en situation de handicap ou malades ont la possibilité de participer pleinement aux mêmes activités de la Communauté que celles offertes aux enfants et adultes qui n'ont pas de handicap (UNESCO- 6 octobre 1977). On peut estimer que ce « processus sans fin » vise la création de lieu inclusif¹.

En prenant appui sur cette approche, le groupe moteur TF handicap a proposé une définition de ce que l'on peut entendre par « lieu inclusif ».

« Un lieu **inclusif** est un lieu :

- *qui prend en considération les différentes composantes de l'identité (genre, appartenance culturelle, caractéristiques propres, besoins spécifiques, ...) dont chacun est porteur,*
- *qui considère chacun comme le bienvenu quelles que soient ses caractéristiques,*
- *où chacun peut apprendre de l'autre et s'enrichir des apports de tous,*
- *où chacun peut participer activement, en fonction de ses compétences et de ses intérêts, et prendre la parole sans être discriminé ou jugé comme non apte. »*

Cette définition, travaillée avec les agents ONE, est en concordance directe avec les principes du réseau DECET, mais également avec le travail de dimension psychopédagogique engagé à l'intérieur de l'institution : repères pour des pratiques d'accueil de qualité, référentiels (Accueillir les tout-petits, oser la qualité - Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité), chemin d'enfance, ...

2| Des balises pour rendre l'inclusion possible

« *Faire le choix d'accueillir tous les enfants, quels qu'ils soient, est un défi enrichissant pour tout le monde. C'est une manière de contribuer à la construction d'une société plus juste, solidaire, où chacun trouve sa place. La rencontre avec d'autres enfants, valides ou moins valides peut être bénéfique pour tous, pour autant que les conditions d'accueil permettent à chacun de trouver sa juste place.* » (Mômes en santé, 2012²).

L'objectif de cette partie est de proposer une réflexion sur les balises qui peuvent rendre possible l'inclusion d'un enfant en situation de handicap et sur les façons d'observer et évaluer la qualité de cette inclusion. Il ne s'agit pas d'imposer des règles à suivre et des résultats à obtenir pour un accueil inclusif mais d'accompagner chaque milieu d'accueil, chaque professionnel-le, en lui donnant des balises, pour qu'il-elle puisse faire le pas d'accueillir un enfant en situation de handicap et sa famille.

1 liens avec les travaux du réseau européen DECET (www.decet.org) sur les questions d'accueil de la diversité.

2 Mômes en santé (2012). La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans. Ce livret a été élaboré à l'initiative de l'ONE, coordonné par le Service communautaire de promotion de la santé Question-Santé éducation permanente. Il est téléchargeable à l'adresse suivante : http://questionsante.org/momesensante/pdf/momes_en_sante_print.pdf.

A noter aussi que le chapitre V (accueil des enfants en situation de handicap, viser un accueil inclusif) du livret intitulé « la santé dans les milieux d'accueil petite enfance » a été récemment aménagé. Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accompagnement/Sante/sante_milac.pdf.

Ces balises ont pu être pointées, au travers d'un travail d'échanges avec l'ensemble des corps « métiers » de l'ONE concernés par l'accueil de l'enfant en dehors de sa famille, à savoir :

- les coordinateurs-trices accueil, les agents conseil, la directrice de la coordination accueil ff ;
- les conseillers-ères pédagogiques ;
- les conseillers-ères pédiatres ;
- les coordinateurs-trices subrégionaux-ales.

Le travail a permis de déterminer d'une part, des indicateurs mettant en avant le caractère inclusif d'un lieu d'accueil, c'est-à-dire qui prend en compte les besoins de l'enfant en situation de handicap, des autres enfants accueillis, des parents, des professionnel-le-s et d'autre part, des orientations qui rendent l'inclusion possible.

3| Comment veiller à ce que chaque enfant puisse avoir accès à un milieu d'accueil « inclusif » ?

Voici des principes de base favorisant l'accessibilité :

- **Toute demande** de parents ayant un enfant en situation de handicap effectuée auprès d'un milieu d'accueil **est prise en considération** et trouve une réponse. Une première rencontre avec le-la responsable du milieu d'accueil, même si elle ne débouche pas automatiquement sur un accueil effectif, peut apporter écoute et ouverture à la famille. Cette attitude empathique, envisagée pour toutes les familles, devrait être adoptée dès les premiers contacts et tout au long du séjour. Si la demande d'accueil ne peut être rencontrée, il importe que le personnel fasse référence, auprès des parents, au réseau local dans lequel le milieu d'accueil est inscrit.
- **Du temps** est donné aux parents **pour cheminer**. Le milieu d'accueil veille à garantir le droit de la famille à garder, le cas échéant, la place qui lui a été octroyée en fonction de la procédure d'inscription prévue. Elle peut avoir besoin de temps pour décider si oui ou non l'enfant fréquentera le milieu d'accueil. Ce dernier s'organise pour que quand les parents le décident, l'enfant puisse être accueilli dans les meilleurs délais.

4| Les indicateurs révélant le caractère inclusif d'un milieu d'accueil

Un milieu d'accueil inclusif prend en compte l'ensemble des acteurs concernés par la vie quotidienne en veillant à rassembler les conditions de bien-être de l'enfant en situation de handicap, des autres enfants accueillis, des parents, des professionnel-le-s du milieu d'accueil.

Cet accueil sera de qualité si l'ensemble du personnel peut veiller prioritairement :

- **à la qualité des relations et du lien** entre l'ensemble des enfants et l'enfant en situation de handicap, la qualité des relations entre les accueillant-e-s et l'ensemble des enfants, la qualité des relations entre les accueillant-e-s et les parents ;
- **à la prise en compte harmonieuse et équilibrée** des besoins tant de l'enfant en situation de handicap, de ses parents, que de l'ensemble des enfants, de leurs parents et des accueillant-e-s (équipe) du milieu d'accueil ;
- **au respect du rôle et de la place** de chaque intervenant en relation avec l'enfant et ses parents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu d'accueil, tant au niveau médical que paramédical, professionnel-le-s de l'accueil et personnes ressources dans un cadre où la coordination entre les différents acteurs est pensée et accompagnée ;

- **au cadre posé, dès le départ, de l'accueil de tous** : ce cadre est annoncé dans le projet d'accueil et connu de tous. Il fait l'objet d'échanges avec les parents dans des espaces temps et des lieux prévus pour eux pour déposer leurs questions, leurs craintes. Le travail en équipe et en coordination avec des acteurs extérieurs est envisagé.

Il est également essentiel de s'intéresser à ce qui a trait à la santé, au bien être et au développement **de tous les enfants accueillis**.

Un accueil **de qualité** se reconnaît au fait que chaque enfant peut s'épanouir dans le lieu d'accueil et s'y développer sereinement, que parents et accueillant-e-s construisent des liens basés sur l'ouverture, la confiance et la transparence et que chaque membre du personnel trouve sa place au sein d'une équipe solidaire et attentive à rencontrer les besoins de chaque enfant.

5| Les orientations qui visent à soutenir l'accueil de tous et à le rendre possible

Un travail a également été réalisé pour tenter de préciser, **de manière opérationnelle**, quelles pouvaient être les orientations à différents moments de l'accueil, que la situation de handicap soit connue avant l'accueil ou qu'elle soit découverte en cours d'accueil.

A chaque étape, le rôle de chaque intervenant (direction, équipe, PO, services extérieurs, ...) gagne à être envisagé et discuté. Ces démarches nécessitent d'**organiser du temps de réunions**, de concertation, de réflexion et d'évaluation.

5.1| Avant l'accueil

Sensibilisation générale préalable à l'accueil d'un enfant en situation de handicap réalisée pour l'ensemble du personnel :

Un travail approfondi est mené avec toute l'équipe **sur l'accueil de tous** : que signifie « accueillir chacun et tous les enfants » ? Quelles sont les questions qui émergent dans l'équipe à ce sujet ? Quelles peurs éventuelles ? De quoi l'équipe a-t-elle besoin pour parvenir à accueillir l'enfant dans les conditions les plus adéquates ?

Les conditions d'encadrement des enfants gagnent à être examinées, notamment en ce qui concerne la présence d'un personnel infirmier si des soins infirmiers doivent être prodigués à l'enfant. La mise en place d'un suivi ambulatoire peut également être envisagée si elle est aisément organisable au niveau local et en fonction des circonstances.

- Information/discussion avec le personnel qui sera en charge de l'enfant, donnée par le médecin de la consultation et le-la responsable ;
- Participation des parents à l'information de l'équipe sur les besoins spécifiques de leur enfant ;
- Formation éventuelle du personnel à des gestes spécifiques si l'enfant en a le besoin ou contact préalable éventuel de l'équipe avec des intervenants extérieurs (personnel spécialisé, équipe d'un service d'aide précoce ou un service d'accompagnement, ...).

NB : En l'absence de médecin de consultation dans le milieu d'accueil, l'avis des personnes ressources de l'ONE, et plus particulièrement du-de la conseiller-ère pédiatre, devient prépondérant.

Préparer l'accueil de tout enfant :

L'**accueil** éventuel est **préparé** : lorsque l'accueil de l'enfant est envisagé en équipe, il convient d'accorder une place importante aux représentations de chacun, aux possibles résistances des différents acteurs et au dépassement de celles-ci. La résistance est considérée comme un des outils leviers et doit être travaillée.

Prendre le temps d'analyser ces résistances :

- ce qui est **de l'ordre de la représentation** (ex : « *nous ne sommes pas suffisamment formés* », « *notre espace d'accueil doit être aménagé* », ...) : si des peurs, des obstacles sont soulevés, ils font l'objet d'un travail particulier et un accompagnement est donné à l'équipe pour mener la réflexion à bien tout en respectant le cadre propre au secteur de l'accueil de l'enfant en dehors de sa famille.
- ce qui est **structurel** : l'équipe n'est pas dans de bonnes conditions car elle connaît des remous ou difficultés diverses. Le fait de considérer simplement que « *ce n'est pas le moment* », sans analyser en équipe l'ensemble de la situation de manière approfondie (les difficultés, les obstacles, les ressources locales, les soutiens possibles, ...), ne devrait pas constituer un argument pour postposer l'accueil d'un enfant en situation de handicap.
Si cette motivation est avancée, on peut poser la question de la qualité d'accueil pour tous au sein même du milieu d'accueil : s'interroger sur les conditions d'accueil permet la prise en compte des difficultés et amener l'équipe à travailler sur ces obstacles pour les dépasser.
A noter que les conditions de vie (bien-être au travail, ...) dans lesquelles l'équipe se trouve sont aussi importantes que les conditions matérielles.

Même si le handicap se révèle en cours d'accueil, les accueillant-e-s du milieu d'accueil envisagent, dans le projet d'accueil, ce qu'ils mettraient en place car paradoxalement, l'inattendu peut toujours être anticipé : « *un jour où l'autre, une famille pourrait frapper à la porte ...* »

Information et avis auprès de l'ONE

Quels que soient ses besoins, tout enfant est le bienvenu dans un milieu d'accueil, à la condition que ce dernier s'organise pour que l'enfant puisse tirer profit d'un séjour dans une collectivité d'enfants. Deux cas de figure sont à envisager :

- Le milieu d'accueil **informe** le-la conseiller-ère pédiatre de la région, le-la coordinateur-trice accueil du secteur ou l'agent conseil de l'accueil de l'enfant en situation de handicap. Contacts sont pris avec le médecin de la crèche ou de la consultation pour enfants. L'objectif est un éventuel accompagnement et une collecte de données dans un sens statistique³, une information sur les projets ou les initiatives qui peuvent apporter un soutien à l'équipe.
- **Lorsque l'enfant a besoin de soins médicaux spécifiques**, son admission dans le milieu d'accueil doit faire l'objet, préalablement à l'accueil, d'une **information écrite** au-à la conseiller-ère pédiatre de la subrégion et, **si nécessaire, d'un contact direct**. Les mesures qui ont été prises pour veiller à la santé et au bien-être de l'enfant sont précisées au-à la conseiller-ère pédiatre. Ce dernier remet son avis sur les conditions mises en place et veille, en collaboration avec le médecin du milieu d'accueil et avec le-la coordinateur-trice accueil (ou l'agent conseil), à ce que les besoins médicaux de l'enfant puissent être rencontrés.

Une rencontre des parents demandeurs de l'accueil est prévue avec le médecin de la consultation du milieu d'accueil et le-la responsable. Si nécessaire, un contact pourra être éventuellement envisagé entre le médecin du milieu d'accueil et les médecins qui prennent en charge la problématique de l'enfant. Ce contact se fera via les parents ou directement, avec leur accord préalable, afin de mener une réflexion sur les conditions à mettre en place tant au niveau du personnel que de l'infrastructure et des équipements.

5.2| Pendant l'accueil

- Les professionnel-le-s **établissent et consolident une relation de confiance** avec la famille : Cette démarche est tout à fait indispensable pour bien connaître l'enfant. Ils adoptent une démarche de transparence de laquelle les parents ne sont pas exclus. Cela implique :
 - » de ne rien faire « dans le dos des parents » : il s'agit de ne pas avancer dans la réflexion entre professionnel-le-s sans en parler aux parents : comment maintenir la confiance avec la famille si elle a l'impression que tout le monde était au courant des difficultés de l'enfant sauf elle, la première concernée ?
 - » de ne pas obliger les parents à être tout le temps « à livre ouvert » : il n'est pas toujours évident pour eux de pouvoir partager ce que la famille vit (leur enfant et eux).

³ Ces données sont précieuses pour pouvoir envisager un monitoring des actions à mettre en œuvre.

Les signes de bien-être de l'enfant sont perçus et communiqués aux parents.

Les parents sont écoutés dans leurs questions et inquiétudes par tous les membres de l'équipe (accueillant-e, responsable, médecin...) et participent aux moments de bilans et d'évaluation.

Un lien avec la consultation ou le médecin de la crèche gagne à être établi dès le départ.

La communication avec les parents peut être renforcée au travers de l'observation conjointe.

- Chaque enfant **bénéficie de l'attention individualisée** dont il a besoin : si des besoins propres à l'enfant nécessitent de l'aide extérieure, il est fait appel à des professionnel-le-s spécialisé-e-s, si les parents le souhaitent.
- Les professionnel-le-s veillent à **établir un lien professionnel** avec chaque enfant : le nombre d'adultes autour de l'enfant est limité au maximum.
- Les conditions d'une **sécurité affective optimale** pour le bien-être de chaque enfant sont assurées. Cela se traduit principalement :
 - » par une très bonne (re)connaissance des signaux émis par l'enfant pour exprimer ce qu'il ressent, ce qu'il vit d'où l'importance que ce ne soit qu'un petit nombre d'adultes qui prenne soin des enfants au quotidien ;
 - » par le fait de mettre en place des rituels pour que l'enfant puisse anticiper, pour permettre d'ouvrir le chemin vers la relation.
- le nombre de personnes prenant soin des enfants permet une **disponibilité** optimale pour chacun et tous les enfants **à tout moment**. Cela est particulièrement important durant les moments privilégiés de soins corporels : repas, change, mise au lit. L'équipe mène une réflexion sur la nécessaire continuité des soins et l'ajustement du personnel en fonction du moment et du groupe d'enfants.
- La **structuration de l'espace et son aménagement** sont pensés et ajustés en fonction de chaque enfant présent.
- L'équipe du milieu d'accueil met à disposition de l'enfant en situation de handicap le matériel **habituel utilisé** dans un milieu d'accueil (sauf indications médicales contraires). Le matériel est ajusté ou adapté pour permettre à l'enfant en situation de handicap de mener une activité ou d'explorer le matériel de la manière la plus autonome possible.
- Les conditions sont mises en place pour que **les enfants puissent avoir des interactions constructives entre eux** : petits groupes d'enfants qui ont établi un lien, qui se connaissent, ... Tout enfant est mis dans les conditions pour pouvoir participer à tous les moments de vie du groupe (repas, activités, sorties...).
- En cas de besoin, les **soins spécifiques** sont **assurés**. Les soignants extérieurs nécessaires au programme de soins sont accueillis dans le milieu d'accueil. Une évaluation régulière du bien-être, du développement de l'enfant et de la qualité des soins est réalisée.
 - » En cas de difficultés, une discussion s'installe entre équipe, parents et soignant-e-s externes.
 - » Les services d'accompagnement de l'ONE (agent conseil, coordinateur-trice, conseiller-ère pédiatre, conseiller-ère pédagogique) ou spécialisés en matière de handicap (SAP, service d'accompagnement, projets IS) peuvent être sollicités pour participer à l'évaluation des conditions mises en place et en cas de difficultés.
- Le **soutien et l'accompagnement apporté par la direction** est indispensable. Les professionnel-le-s disposent d'un lieu pour déposer leur questionnement par rapport au développement d'un enfant en particulier. Le fait de **poser un questionnement professionnel** auprès d'un intervenant extérieur (médecin de consultation, membre d'un SAP ou d'un service d'accompagnement, superviseur, ...) peut les aider. Par contre, **poser des questions sur cet enfant-là**, mener des observations avec un opérateur extérieur, alors que les parents ne sont pas au courant, pourrait mettre les professionnel-le-s du milieu d'accueil dans une position difficile par rapport aux parents. Il convient de distinguer clairement ce qui relève des besoins de l'équipe en matière de soutien (supervision, ...) et les besoins de l'enfant (demande d'une intervention spécifique en partenariat avec les parents).

- Le **soutien du PO⁴** est important : mettre les conditions en place pour faciliter les formations visant à renforcer les compétences de base des professionnel-le-s du milieu d'accueil (observation, relation avec les familles, ...), possibilités de réunions d'équipe, soutien à la direction (dialogue, écoute, propositions pour soutenir les propositions de la direction au-delà de la formation et du soutien de l'équipe), ...
- L'équipe est inscrite dans **un travail en réseau de collaboration** : elle bénéficie d'un support pour accueillir l'enfant en situation de handicap le cas échéant. Quand une intervention spécifique s'effectue à l'attention d'**un enfant en particulier**, celle-ci s'effectue toujours en concertation avec les parents.
- Les professionnels (accueillant-e, équipe, ...) peuvent **faire appel**, en fonction des besoins, **aux services mis à leur disposition par l'AWIPH ou par le service Phare**. Ces services ont pour objectifs de soutenir, d'accompagner et de renforcer les professionnel-le-s dans l'élaboration et la mise en pratique de projets d'inclusion d'enfants en situation de handicap, de les outiller afin qu'ils puissent construire leurs pratiques en situation professionnelle et qu'ils intègrent des nouvelles manières de faire. Ceci implique, notamment, le développement de nouvelles approches en termes d'organisation, de soutien, de prestations, de fonctionnement et de coordination dans la gestion de prestataires de services, le développement de partenariats stratégiques et d'approches en réseau.
- Des **réunions de concertation**, dont l'animation est prise en charge de manière adéquate, sont prévues pour échanger au sujet des pratiques quotidiennes, mais aussi, le cas échéant, pour faire des bilans avec les différents intervenants si, par exemple, des collaborations ont été engagées avec un service d'aide précoce, un projet en initiatives spécifiques « petite enfance » (AWIPH) ou des acteurs locaux habilités pour traiter des questions liées à la prise en compte du handicap.
- La **réflexion menée par l'équipe**, - les aménagements spécifiques, les moyens mis en œuvre dans la rencontre de l'enfant, de sa famille -, **profite à l'ensemble** : c'est une opportunité d'augmenter les conditions de qualité pour tous.

5.3| Lorsque la fin du séjour arrive

Choix laissé aux parents :

Il s'agit ici de préparer le passage vers l'école maternelle ou vers un service spécialisé (quelle que soit la filière) en coordination avec les professionnel-le-s extérieur-e-s.

A noter que la législation prévoit la possibilité d'une dérogation pour poursuivre l'accueil en fonction de l'intérêt de l'enfant. Une éventuelle demande de dérogation d'accueil au-delà de la limite d'âge, par les parents, est réfléchi du point de vue de l'enfant et du point de vue du groupe d'enfants, des parents avec les soignants et les partenaires.

Cette décision relève du choix des parents et gagne à être éclairée par un partage avec l'équipe du milieu d'accueil, surtout par exemple si le choix des parents de prolonger l'accueil semble ne pas rencontrer les besoins de l'enfant ou les possibilités de l'équipe (enfant ayant d'autres besoins qu'un milieu d'accueil 0-3 ans ne pourrait prendre en charge, ...).

4 PO : Pouvoir organisateur

UN CADRE FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUS LES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL QU'ILS FRÉQUENTENT

Document à destination des agents d'accompagnement des milieux d'accueil

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE



ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

FSE



UNION EUROPEENNE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



LE FONDS SOCIAL EUROPEEN ET LA FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR.

ONE.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles